

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux en Haute-Loire

Un des mes proches
n'est pas en capacité
de gérer ses affaires,
que puis-je faire ?

Je suis tuteur de mon frère.
Pour quels actes dois-je
demander une autorisation au
Juge ?

???

Si je ne peux plus gérer la
mesure de protection de
mon enfant majeur, puis-je
choisir mon successeur ?

Je vais probablement être désigné
curateur de mon père par le Juge.
Quelles sont mes obligations ?

??

J'ai entendu parler de
tutelle, curatelle, mandat de
protection future, habilitation
familiale...
de quoi s'agit-il ?

Comment établir le
compte de gestion que me
demande le Juge ?

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de
9h à 11h45 et de 14h à 17h



Le Puy : 04 71 06 60 40

Monistrol-sur-Loire : 04 71 75 40 61

Brioude : 04 71 74 87 02



Réponse par mail par des professionnels :
istf@udaf43.org



Accueil sur RDV sur nos trois sites :

Le Puy-en-Velay, Monistrol-sur-Loire, Brioude



Réunions d'information collectives sur des thèmes
variés



Café des tuteurs



Quel est le rôle d'un tuteur ou d'un
curateur ?
Quels sont mes obligations et mes
devoirs ?
Quels outils puis-je utiliser ?
Quelles sont les démarches à
réaliser ?

Une rencontre
mensuelle gratuite et
ouverte à tous les
tuteurs familiaux

Venez partager un
moment convivial
d'information et
d'échange entre
tuteurs familiaux

Animé par des professionnels
confirmés de la protection
juridique des majeurs
(mandataires judiciaires, juristes)



Retrouvez toutes les actus du service sur notre page :
www.facebook.com/udaf.haute Loire